



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

SEANCE EN DATE DU JEUDI 19 JANVIER 2023

DEL2023-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU MAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (COMPLÈTE ET MODIFIE LA
DÉLIBÉRATION DEL2022-252 DU 15/12/2022)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2018-840 du 4 octobre 2018 modifiant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret N°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux

Considérant les différents mouvements de personnel au sein de la Collectivité ;

Considérant le tableau des emplois de la Commune ;

Considérant la nécessité de compléter et de modifier la délibération DEL2022_252 concernant la modification du tableau des emplois prise en Conseil Municipal le 15 décembre 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Publication le 23 janvier 2023
Télétransmission en Préfecture le 23 janvier 2023

DELIBERE

Article 1^{er} :

La création des emplois suivants est approuvée à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- 1 attaché territorial à temps complet
- 1 adjoint administratif à temps complet
- 1 intervenante Arts Plastiques adulte à raison de 20 heures par mois à 23 euros bruts de l'heure
- 1 intervenante Atelier Ecriture à raison de 6 heures par mois à 35 euros bruts de l'heure
- 1 intervenant Atelier Philo à raison de 2 heures par mois à 50 euros bruts de l'heure

La suppression de poste d'intervenant anglais à raison de 6 heures par mois figurant sur la délibération DEL2022-252 du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 est approuvée.

Article 2 :

Le tableau des emplois de la ville de Pierrefitte-sur-Seine est modifié en conséquence.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de la Seine-Saint-Denis et au Trésorier Principal de Stains.

Article 4 :

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Conseiller départemental



Michel FOURCADE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf du mois de janvier à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 13 janvier 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nom de Conseiller en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pernot, Madame Eloto, Monsieur Helbling, Madame Kenniz, Monsieur Rastocle, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Camara, Monsieur Timba, Madame Pavilla, Monsieur Jouvenelle, Monsieur Jacquera, Monsieur Aïd, Monsieur Loimon, Monsieur Potel, Madame Hachelaf, Monsieur Sales Salada, Monsieur Kouppé De K Martin, Madame Vétill, Monsieur Colak, Madame Minic, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| • Madame Bennacer | par Madame Eloto |
| • Madame Noël | par Monsieur Pernot |
| • Monsieur Rahouani | par Madame Kenniz |
| • Madame Le Moal | par Monsieur Timba |
| • Madame Diop | par Monsieur Alloncius |
| • Monsieur Petrose | par Madame Minic |
| • Madame Ahamada | par Monsieur Fourcade |
| • Monsieur Marthely | par Madame Pavilla |
| • Madame Sefaihi | par Madame Haneefa |
| • Monsieur Muzzamil | par Monsieur Jacquera |
| • Madame Haque | par Monsieur Helbling |
| • Monsieur Lahitte | par Monsieur Camara |
| • Madame Christy | par Monsieur Loimon |
| • Madame Miret | par Monsieur Rastocle |
| • Madame Younsi | par Monsieur Potel |

ETAIENT ABSENTS :

- Monsieur Carre
- Madame De Gelibert

Chrisitan Pernot a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.

Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE

